GODET Xavier 41, 23 rue de Taulis appartement 3 66000 PERPIGNAN

QUITTANCE DE LOYER

Délivrée le *01/05/2023*

Pour la période du *01/04/2023* au 30/04/2023

Adresse de la location : 23 rue de Taulis appartement n3 66100 PERPIGNAN

Loyer	340€
Provisions sur charges	20€
Total	360€

Je soussigné Vicens Guillaume, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Monsieur Godet Xavier la somme de Trois cent soixante euros au titre du paiement du mois d'avril, dernier loyer et charges des locaux qu'il occupe à l'adresse désignée ci-dessus.

Donne quittance sans préjudice du terme courant et sous réserve de tous mes droits.

À Salles le 01/05/2023

Signature Gior

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant cinq ans par le locataire (article 2224 du Code civil).